

EFFICACITE DU DEVELOPPEMENT

Partout dans le monde, les efforts de développement partagent l'objectif commun d'améliorer durablement la vie des gens. Leur succès varie et est trop souvent mesuré en termes de montants dépensés. Cependant, un organe important se concentre sur le volet qualitatif de ce travail : quels sont les ingrédients d'une « bonne » approche du développement. La question de l'efficacité du développement est issue de la volonté de maximiser l'impact du développement.

LES PARTENARIATS INCLUSIFS

L'ouverture, la confiance, le respect mutuel et l'apprentissage sont au cœur de partenariats efficaces, reconnaissant les rôles différents et complémentaires de tous les acteurs.

LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILITE MUTUELLE

La responsabilité envers les bénéficiaires désignés et envers ceux qui sont touchés par les projets de développement. Des pratiques transparentes constituent la base d'une responsabilité accrue.



2011 a vu la signature de l'Accord de partenariat de Busan, qui a mis en place le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et reconnu quatre éléments clés essentiels à une approche efficace du développement :

L'APPROPRIATION

Les pays en développement doivent être le moteur des initiatives de développement.

L'ACCENT SUR LES RESULTATS

Un impact durable sur l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités et sur le renforcement des capacités des pays en développement, en phase avec leurs propres priorités.

SYNDICATS

Les syndicats jouent un rôle central dans les modèles de développement axés sur les personnes. Par leur travail quotidien pour le respect de la liberté d'association et les droits de négociation collective, leur engagement dans le dialogue social et la promotion du travail décent, ils sont essentiels pour atteindre le développement durable. Afin de renforcer ce rôle, de nombreux syndicats sont engagés dans leurs propres initiatives de solidarité.

Afin de conférer à ces projets un impact aussi large que possible, les syndicats ont adapté les enseignements tirés de l'efficacité du développement et produit un ensemble de principes qui renforcent l'impact de leurs initiatives



PRINCIPES SYNDICAUX EN MATIERE D'EFFICACITE DU DEVELOPPEMENT

Les principes syndicaux en matière d'efficacité du développement sont un ensemble de huit principes axés

sur l'efficacité du développement d'un point de vue syndical. Ils ont été élaborés par le Réseau syndical de coopération au développement (RSCD) par le biais de plusieurs consultations avec ses membres, notamment avec les organisations régionales de la Confédération syndicale internationale (CSI) et les affiliés nationaux. Les principes ont été approuvés par le Conseil général de la CSI en février 2011.

Les principes syndicaux en matière d'efficacité du développement sont mis en œuvre dans les partenariats syndicaux grâce au Profil syndical de l'efficacité du développement (TUDEP). Le TUDEP est un outil développé par le mouvement syndical afin d'encourager le dialogue entre

les partenaires actifs dans le domaine de la coopération au développement. Il évalue le degré d'intégration des principes dans la coopération entre les syndicats, ce qui permet aux partenaires de mieux se comprendre et encourage des partenariats plus équilibrés, caractérisés par le respect mutuel et la responsabilité. Cette approche de l'efficacité du développement implique une approche horizontale des partenariats syndicaux, supposant la responsabilité mutuelle des partenaires face à des principes communs approuvés par le mouvement syndical.

Pour en savoir plus :

www.ituc-csi.org/principes-efficacite-developpement
dce@ituc-csi.org



Ce projet a été cofinancé par l'Union Européenne

1 APPROPRIATION DÉMOCRATIQUE

Respect des objectifs et des priorités déterminés par les partenaires syndicaux au sein de leurs structures démocratiques et par leurs dirigeants. Ces objectifs se basent sur les besoins de leurs membres et de leurs organisations.

2 AUTONOMIE

Indépendance des partenaires syndicaux par rapport aux stratégies politiques des gouvernements, des employeurs et des donateurs internationaux. Cette indépendance est nécessaire pour préserver leurs intérêts, besoins et priorités, qui découlent de processus démocratiques avec leurs membres.

3 PARTENARIAT

Une forme participative de coopération égalitaire fondée sur le respect mutuel, la confiance et la compréhension, avec un partage de valeurs à long terme et de principes dans lesquels la solidarité et l'apprentissage mutuel sont essentiels.

4 TRANSPARENCE

Ouverture et accès à l'information, nécessaires pour des relations équitables entre les partenaires syndicaux. La transparence financière et organisationnelle et le partage de l'information sont nécessaires pour assurer la coordination, la cohérence et la complémentarité.

5 RESPONSABILITÉ

Responsabilité à l'égard des membres (descendante) et du leadership (ascendante), par rapport aux donateurs (gouvernements et organismes) et entre les partenaires syndicaux. Les partenaires syndicaux doivent être mutuellement responsables sur les plans politique, opérationnel et financier.

6 COHÉRENCE

Cohérence et complémentarité des interventions syndicales dans le respect de leurs politiques nationales, régionales et mondiales. Coordination entre les partenaires syndicaux pour éviter le double emploi et assurer la complémentarité tout en contribuant à leurs orientations stratégiques.

7 INCLUSION ET ÉGALITÉ

Reconnaissance de la diversité et de la pluralité des travailleurs dans le mouvement syndical et engagement à l'égard de pratiques soutenant l'égalité de traitement et des chances afin de renforcer la représentation et la participation à la prise de décisions des groupes les moins représentés dans les syndicats.

8 PÉRENNITÉ

Viabilité à long terme des résultats des interventions et des organisations syndicales, en termes de pérennité démocratique, pérennité politique, pérennité organisationnelle, pérennité financière et pérennité environnementale.

Les Principes syndicaux en matière d'Efficacité du Développement

